

ACCOMPAGNER, PRÉVENIR, PROTÉGER, ANIMER

Schéma départemental enfance, adolescence, famille

Grandir et s'épanouir dans sa famille



2014•2019

DIRECTION ENFANCE,
SANTÉ, FAMILLE

CHER
DÉPARTEMENT 18

Éditorial Plan d'actions 2014 - 2019

« **Grandir et s'épanouir dans sa famille** » tel est le titre de ce recueil qui revêt une importance toute particulière.

La Famille demeure le socle de l'apprentissage de la vie en communauté à l'heure où les individualismes particuliers prennent le pas sur le « **bien vivre** » ensemble.

La Famille permet à chacun, enfant, adolescent, mais aussi parent, d'appréhender, de comprendre, d'aimer finalement la vie en société, la relation à l'autre qui est la base de toute vie épanouie en société.

L'isolement, le repli sur soi, engendrent des comportements individuels qui empêchent toute socialisation.

Consciente de la place et de l'enjeu de la famille, il convient pour la collectivité départementale, de l'accompagner, de la protéger et faire en sorte qu'elle s'épanouisse pour le bien être de toutes les composantes familiales.

Le Conseil départemental, par ce schéma 2014-2019, confirme sa présence aux côtés des familles, une présence parfois discrète, parfois rendue nécessaire suite aux aléas de la vie, aux accidents, aux dangers encourus par les plus faibles, les plus jeunes.

Le Conseil départemental n'a pas vocation à se substituer à l'autorité familiale, à l'éducation parentale mais confirme par ce schéma qu'il est de son devoir, dans les situations les plus délicates, de garantir à chacun la possibilité de grandir, de s'épanouir, d'apprendre, dans un milieu familial sécurisé, sain, protégé. ●



Sophie Bertrand
Vice-présidente Enfance, famille,
centre départemental de l'enfance
et de la famille

Les choix du Cher

● ANALYSE

- > Ce nouveau schéma a été élaboré dans la continuité du précédent (2005-2010) et sur la base d'une analyse de l'impact des dispositifs et des actions déjà mis en place. il a été construit en plusieurs étapes :
 - à partir de mars 2012 : diagnostic partagé ;
 - à partir de janvier 2013 : définition des pistes d'action ;
 - à partir de mars 2013 : valorisation des actions proposées ;
 - Juin 2014 : validation du schéma.

● TRANSVERSALITÉ

- > Le schéma vise à répondre à la fois aux problématiques des parents, des jeunes, des professionnels du secteur et des élus.

● CONCERTATION

- > Le schéma a été construit de manière concertée entre tous les acteurs intervenant dans le domaine de l'enfance, de l'adolescence et de la famille (l'État, la Caf, les associations...). La qualité du partenariat pointe la reconnaissance du Conseil départemental comme chef de file de la protection de l'enfance.

Premiers repères

1 670 enfants de 0 à 20 ans concernés par une mesure d'aide sociale à l'enfance
> Aide éducative ou placement
au 31 décembre 2013

2,3 % des enfants de 0 à 20 ans concernés par une mesure d'aide sociale à l'enfance > alors que le taux national est de 1,8 % en France métropolitaine

60,4 % des mesures mises en œuvre sont des placements

Trois constats d'ensemble

LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LA POPULATION DU CHER

- > *Un isolement notable des habitants qui s'explique par la faible densité de la population (43 habitants par km² en 2010 contre 65,1 en région Centre), la composition des ménages (à 35 % composés d'une personne seule) et la part importante de familles monoparentales (21,5 %).*
- > *Une pauvreté et une précarité importantes des parents (taux de pauvreté et des recours aux aides de l'État parmi les plus élevés de la région Centre).*
- > *Une part significative de parents peu autonomes.*

LE PLACEMENT FAMILIAL ET L'OFFRE UNIFORME DES FORMES DE PROTECTION

- > *En matière de protection, les mesures proposées aux familles en difficultés sont peu diversifiées. Ainsi, elles se réduisent bien souvent au placement familial car il n'y a pas d'autres alternatives.*
- > *Les durées de placement sont longues. En 2012, la durée moyenne de placement dans le Cher était de 5 ans et 2 mois (contre 2 ans dans les autres départements).*

LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

- > *Le nombre excessif de placements provoque un faible recours aux solutions alternatives proposées par le tissu associatif qui entraîne peu de réflexion sur d'autres pistes de travail.*

Le cadre juridique

- **La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale**, confie aux Départements l'obligation d'établir un schéma d'organisation sociale concernant la protection de l'enfance. Ce schéma a une durée maximale de 5 ans.
- **L'article L.312-4 du code de l'action sociale et des familles** attribue comme objectifs au schéma :
 - d'apprécier la nature, le niveau et l'évolution des besoins sociaux de la population,
 - de dresser le bilan quantitatif et qualitatif de l'offre sociale existante,
 - de déterminer les perspectives et les objectifs de développement de l'offre sociale,
 - de préciser le cadre de la coopération et de la coordination entre les établissements et les services,
 - de définir les critères d'évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre du schéma.

Sommaire

pages 4/5

Accompagner

Devenir parents et grandir avec ses enfants

pages 6/7

Prévenir

Du chacun pour soi au tous concerné

pages 8/9

Protéger

De l'évaluation à l'accompagnement

pages 10/11

Animer

Piloter, animer et évaluer la dynamique départementale



Accompagner

devenir parents et grandir

Chaque étape de la vie s'accompagne de questionnements, de l'émergence de nouvelles problématiques. Il s'agit donc d'accompagner ces étapes pour permettre au public (jeune, parent, famille) de trouver des réponses et des espaces propices à leur épanouissement.

LE BESOIN

> La prise en compte du projet de vie

Les familles, les enfants, les jeunes sont souvent accompagnés au regard d'un événement de vie particulier. Le schéma pointe la nécessité d'une plus grande cohérence, complémentarité et continuité dans la prise en charge par les institutions.

> La valorisation du rôle parental

Les parents ont besoin d'être reconnus comme les premiers éducateurs. Ils ont besoin de se sentir écoutés, compris et rassurés dans leurs compétences pour leur permettre de les exercer plus librement.

> La posture des parents face à leur enfant ou leur adolescent

On recense chez les parents une augmentation du besoin d'être accompagnés et conseillés surtout dans le cas de figure de problématiques intrafamiliales (séparations, recompositions familiales...). Cette situation appelle des solutions afin de pallier à la perte de repères et de valeurs des parents.



Repères

89 228

familles dans le Cher en 2009 dont 51 % avec enfants.

12 %

de familles avec enfants sont monoparentales, jusqu'à 15 % en milieu urbain.

4

forums pour les familles organisés en 2013.

1 906

participants aux forums parentalité au total.



LA RÉPONSE

> Informer et éduquer à la vie, à la sexualité

Les enfants et jeunes adultes doivent être mieux informés pour se construire, se responsabiliser et se prémunir des risques liés au « devenir adulte ».

Il s'agit de renforcer la démarche d'éducation à la sexualité dans les écoles et d'enrichir les dispositifs existants par la mobilisation d'acteurs locaux.

> La Maison départementale des adolescents

Géré par l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA), ce lieu ressource pour l'ensemble des acteurs concernés par l'adolescence, propose écoute, conseils et accompagnement des jeunes et de leurs familles.

> Favoriser le lien social et la parentalité

Afin de permettre aux familles et aux professionnels de bénéficier d'autres modes de rencontre, le schéma départemental favorise la mise en place des actions (activités culturelles, loisirs, activités créatrices...) et un espace ressources.

> L'échange de pratiques entre parents

Le schéma départemental s'attache à rompre l'isolement des familles face aux difficultés rencontrées avec leurs enfants par la constitution de groupes d'échange animés conjointement par les parents et les professionnels.

> Renforcer et soutenir l'accompagnement des intervenants

L'appropriation par les professionnels des dispositifs, structures et modes d'accompagnement existants garantit une réponse adaptée aux besoins des familles. Le schéma facilite l'information par la mise en place d'un parcours de connaissance à destination des professionnels.

> Le lien intergénérationnel

Les grands-parents, ou des seniors entourant la famille, sont une source de transmission de valeurs. Favoriser leur rôle éducatif permet de construire des repères que ce soit pour les enfants ou les parents.



Témoignage

Claudia Gonzalez-Tilloux, animatrice sociale au Pass'âge, point d'accueil, d'écoute pour les jeunes et leurs familles et co-animatrice du Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP).

« Les parents qui me sollicitent ont avant tout besoin d'un soutien sans jugement, ils ont besoin d'être rassurés dans leurs capacités à élever leur-s enfant-s. Globalement, ils connaissent leurs faiblesses et les solutions à leurs problèmes mais ils doutent énormément d'eux.

Concernant les ateliers du REAAP, le but est de permettre à des parents, grands-parents, jeunes, de se rencontrer. Parfois les parents viennent avec leurs enfants. Ces temps leur permettent d'avoir un autre regard sur eux. Ainsi une maman n'osait pas venir parce que son petit de 3 ans allait mettre le bazar « *il me fatigue, il n'arrête pas!* ». Les personnes présentes étaient ravies que ce petit soit là, elles l'ont trouvé très agréable, vivant... Depuis, cette maman vient avec son enfant et ils fabriquent ensemble avec le sourire. »

Prévenir

du chacun pour soi au tous concernés

Chaque professionnel a un rôle essentiel en matière de prévention. Mais, agir individuellement, isolément, ne garantit pas une efficacité optimum. De nouvelles pratiques, tournées vers l'implication collective et la mutualisation des idées, permettront d'atteindre les objectifs fixés par le schéma.

LE BESOIN

> Le manque de lisibilité des services existants

En milieu rural, les usagers éprouvent une difficulté à identifier les dispositifs de prévention mis à leur disposition. De plus, les réponses apparaissent hors de portée des citoyens tant en termes de mobilité (difficulté à s'y rendre), que de disponibilité (horaires mal adaptés) ou de stigmatisation (mauvaise image du public bénéficiaire).

> Des élus en recherche de réponses

Il apparaît indispensable d'aborder les questions de parentalité avec les élus, notamment les Maires, afin qu'ils possèdent les informations nécessaires à la bonne orientation des familles en difficulté qui se révèlent être de plus en plus nombreuses en milieu rural. En parallèle, il convient de veiller à une meilleure adaptation des services centrés sur les besoins des familles.





LA RÉPONSE

> Recenser les acteurs de prévention

Orienter les familles vers les acteurs compétents nécessite pour les professionnels de les identifier. La base de ce travail de mise en réseau consiste en la création et la mise à disposition d'un répertoire des acteurs de prévention. L'organisation de forums complète cette connaissance commune.

> Adapter l'aide éducative à domicile

Le schéma s'attache à mieux prendre en compte les besoins des familles en matière d'aide éducative à domicile à travers la conduite d'analyses visant à déterminer les problématiques récurrentes qu'elles rencontrent.

> Informer les élus et les professionnels

Afin de contribuer à une meilleure orientation des familles en difficulté et de permettre aux élus d'intégrer dans leur politique locale les questions relatives à la parentalité, le schéma déploie des réunions de sensibilisation et un cycle d'information concernant les dispositifs de prévention.

> Travailler à l'autonomie et à l'insertion des jeunes

Le schéma favorise la socialisation et la professionnalisation des jeunes isolés dans l'objectif de limiter les risques de marginalisation. Pour cela, il s'appuie sur le développement d'actions de prévention spécialisée pour favoriser leur insertion sociale, diminuer le nombre de situations de crise et de ruptures familiales, et renforcer une relation de confiance entre les jeunes et les adultes.

Témoignage

Solange Moreau, 3^e adjointe en charge de l'action sociale et de la famille à La Guerche-sur-l'Aubois.

« Depuis 3 ans, la commune mène des actions de prévention auprès des jeunes. Le travail avec les partenaires locaux (l'Équipe de prévention itinérante, la Maison des solidarités, l'ANPAA...) a porté ses fruits. Les besoins sont identifiés et les actions concrètes débutent. Ce travail partenarial est primordial. Pour que les choses changent, il faut que tout le monde s'y mette. Il faut donner les moyens pour que les associations soient identifiées. Les familles doivent également être impliquées pour qu'elles se sentent moins seules et que les jeunes voient qu'on travaille ensemble. »

Protéger

de l'évaluation à l'accompagnement

Chaque acteur a son rôle à jouer pour contribuer à une approche globale de la protection de l'enfance. Ils doivent situer leur intervention dans le cadre du projet pour l'enfant.

LE BESOIN

> La posture des professionnels de l'enfance face aux situations de danger

Les professionnels de l'enfance ont besoin de plus de repères dans leurs pratiques au quotidien. Beaucoup sont en manque de réponses face aux nouvelles situations de danger, aux risques liés à l'enfance et aux nouvelles pratiques professionnelles.

> Le maintien du lien familial

Il est primordial d'éviter la rupture entre une famille et un enfant. Il convient de veiller à préserver et associer les parents dans l'accompagnement de leur enfant afin d'entretenir le sentiment d'appartenance à la famille et de faciliter son retour au sein de sa famille.

> L'adaptation des modes de prise en charge

Les modes de prise en charge sont peu diversifiées vis-à-vis des publics spécifiques. Les professionnels se tournent donc vers ce qu'ils connaissent et ne peuvent pas toujours expérimenter de nouvelles pratiques.

Repères

1 293

enfants protégés par une séparation de leurs parents dans l'année 2013.

334

familles d'accueil, en moyenne, employées par le Département en 2013.

5 ans et 2

mois : durée moyenne des placements en 2012.





LA RÉPONSE

De l'évaluation du danger au projet de vie de l'enfant

Le schéma doit permettre de constituer un socle commun de connaissances pour les professionnels garantissant une prise de décision au plus juste en matière de protection.

Les postures et pratiques professionnelles

Le professionnel doit être force de mobilisation pour les parents, il doit faire équipe avec eux pour valoriser leurs potentialités en tant que parents. Le schéma met en œuvre une formation autour des postures et pratiques pour permettre aux professionnels de construire des projets d'accompagnement dans ce sens.

L'éthique des interventions

Le schéma impulse la constitution d'un comité d'éthique afin de recenser les pratiques et élaborer des orientations communes. Il propose également une charte pour encadrer l'intervention des acteurs.

Continuité et cohérence dans le parcours des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance

Le schéma départemental cherchera à associer les parents dans l'accompagnement de leur enfant, veillera au bien-être et à la santé de l'enfant et favorisera l'articulation entre les différents partenaires.

Les mineurs et jeunes majeurs étrangers isolés

Le schéma départemental propose une structure d'accueil dédiée pour améliorer l'efficacité du service public en la matière ainsi que des conventionnements avec des établissements spécialisés.

Adapter l'offre d'accueil familial à la situation d'handicap

Le schéma départemental dressera un état des lieux des dispositifs et établissements existants ainsi que leurs modalités d'accès.

La création d'un centre parental

Cette structure accompagne les jeunes parents dans les périodes de vulnérabilité afin d'éviter les situations de danger et de rupture avec leur enfant.

Renforcer l'accompagnement des assistants familiaux

Le schéma favorise l'accès des assistants familiaux à une formation continue et accompagne cette formation de conseils et soutien, individuels et collectifs.

Les visites médiatisées

Le schéma initie la constitution d'un référentiel définissant le cadre, le contenu et les modalités d'organisation des visites médiatisées afin d'améliorer l'efficacité de ce dispositif.

Témoignage

Brigitte Fiocre, chef du Service d'accompagnement et de maintien de l'enfant à domicile à Vierzon.

« Le SAMED est une réponse innovante pour protéger l'enfant et aider sa famille dans ses fonctions parentales. On élabore ensemble un projet individualisé d'accompagnement au plus près de leur réalité de vie. C'est un travail qui s'inscrit dans un maillage de partenaires pour qu'ensuite les familles puissent trouver dans le milieu associatif existant, des réponses adaptées à ses besoins. »

Animer

Piloter, animer et évaluer la dynamique

Afin de contribuer à la dynamique partenariale et territoriale en faveur de l'enfance, l'adolescence et la famille, tous les acteurs sont mis à contribution.



Repères

228

participants au colloque 2012 du Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents.

226

participants aux Assises 2013 de la protection de l'enfance 2012.

LE BESOIN

> Une culture partagée

Les acteurs de la prévention et de la protection de l'enfance ont besoin de mettre en commun leur savoir, leur savoir-faire et leur savoir-être afin de renforcer et pérenniser la dynamique partenariale nécessaire à la bonne réalisation des actions de ce schéma.

> Le manque de lisibilité

On constate un manque de lisibilité, tant de la population que des professionnels, concernant l'impact des actions de prévention et de protection de l'enfance mises en œuvre sur les territoires et les retombées de ces actions.



LA RÉPONSE

Développer et animer une culture partagée

Afin de favoriser les liens entre professionnels, élus et institutions, et de contribuer à la cohérence dans les prises en charge, le schéma prévoit l'organisation de journées de formation interinstitutionnelles et des conférences départementales sur la prévention et la protection de l'enfance.

Développer les outils de communication

Les publics doivent avoir une meilleure connaissance du schéma et des actions proposées. Afin de répondre à cet objectif, une information régulière est proposée sur l'avancée du schéma et les actions engagées (newsletter, presse institutionnelle, sites Internet...).

La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions

Le schéma s'organise autour de différentes instances (comité de pilotage, comité technique, groupes de travail) pour un pilotage régulier et concerté du schéma. Des outils de suivi, d'évaluation et d'aide à la décision assurent la pertinence et la cohérence de ce schéma.

L'observatoire départemental de l'enfance en danger

Relevant d'une obligation légale, la création de cet observatoire permet de mesurer l'efficacité du schéma, de mieux comprendre l'impact des actions engagées. Pour cela, les animateurs de cet observatoire ont la charge de collecter et d'analyser les données quantitatives et qualitatives de la prévention et de la protection de l'enfance dans le département.

Témoignage

• **Brigitte Augier**, responsable de la Maison des solidarités - Nord

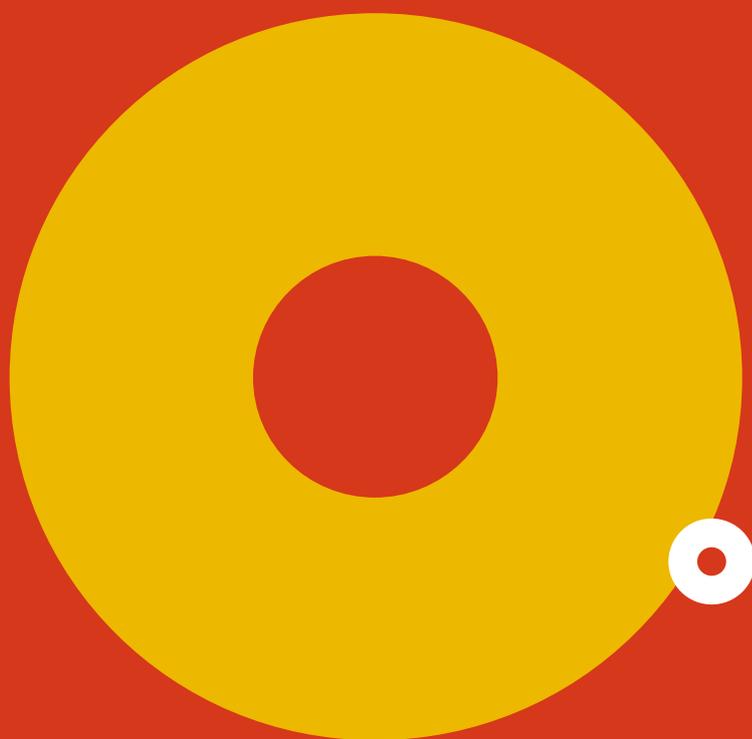
« Une Maison des solidarités, c'est :

- un accueil tout public, usagers et habitants,
- une équipe pluridisciplinaire qui assure les missions du Conseil général dans le champ de l'action sociale,
- des actions collectives et de développement social local avec les habitants, les partenaires institutionnels et associatifs et les élus.

C'est la porte d'entrée des services du Conseil départemental sur les territoires où les usagers/habitants peuvent être conseillés, renseignés et où leurs attentes, besoins et propositions sont prises en compte. »

• **Laure Samieri**, responsable de la Maison des solidarités-Est

« La Maison des solidarités contribue à développer et mettre en œuvre les actions du schéma. Tout d'abord, en jouant un rôle d'information et de relais local. En développant également un rôle de veille au regard de la dynamique des acteurs locaux en capacité de s'engager. Et en assurant un rôle de ressource par ses expertises internes et avec les compétences repérées dans le partenariat local y compris celles des habitants. »



Conseil départemental du Cher
Hôtel du Département
1 Place Marcel Plaisant
CS n° 30322
18023 BOURGES CEDEX

Tél. 02 48 27 80 00
Fax 02 48 27 80 01

Conception graphique: Anatome

Réalisation et rédaction: Communication externe/Cg18
Crédits photos: Cg18 /Caféine - T. Martrou - Y. Pirot - Pixel Studio

Imprimerie Cg18 - ER-001556-1

Édition juin 2014 - Actualisée novembre 2016